

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 19
OCTOBRE 2015

ÉDITO

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	5
JEUNESSE	6
PORTRAIT	7



Marcilly en Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette
62, place de l'église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél. : 02 38 76 10 19 - Fax : 02 38 76 17 52
E-Mail : marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication : H. Nieuviarts
Rédactrice en chef : J. Bachmann
Rédaction : Commission Communication
Conception & Création : www.enola-creation.fr
Crédits photos : mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal : octobre 2015



LA COMMUNE : UN PATRIMOINE EN DANGER ?

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) publiée en date du 7 août 2015 viendra modifier dans les mois à venir la place et le rôle que les communes tenaient jusqu'à présent.

L'Association des Maires de France tient donc à sensibiliser les citoyens sur les menaces que la baisse des dotations budgétaires et la réforme territoriale font planer sur les communes et sur les conséquences concrètes que celles-ci

pourraient avoir sur leur vie quotidienne⁽¹⁾. Une journée d'action a été menée à cet effet le 19 septembre.

Ainsi la gestion de l'eau, de l'assainissement sont des domaines appelés à relever de l'intercommunalité dès le 1^{er} janvier 2020. De même la loi ALUR⁽²⁾ (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) pourra priver, dès mars 2017, les communes de la gestion de l'urbanisme.

Ces changements ne sont que quelques-unes des modifications qui viendront altérer l'action de proximité que développent aujourd'hui les communes.

La commune se doit de rester le cœur vivant et actif de la démocratie de proximité. L'Association des Maires de France a donc jugé nécessaire de marquer le caractère indispensable du maillon de la solidarité nationale que constitue la commune avec pour maîtres mots : proximité, écoute, efficacité, vivre ensemble.

C'est en ce sens que nous concevons notre action au sein de notre municipalité. ▣

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette

(1) La loi NOTRe vient renforcer l'intercommunalité. Notre communauté de communes va de ce fait devoir élargir son périmètre pour atteindre un seuil de 14 528 habitants avant le 31 mars 2016. Outre la nécessité d'harmoniser les compétences dont bénéficiaient jusqu'à ce jour les composantes de ce nouveau périmètre, des compétences obligatoires sont créées.

(2) La loi ALUR prévoit un transfert automatique des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) dès mars 2017 sauf opposition de 25 % des conseils municipaux représentant 20 % de la population totale dans les 3 mois précédant ce terme. La commune verra dans ce cas échapper l'autonomie de gestion de son urbanisme.

Le nœud au mouchoir

> Déchets ménagers

en raison du 11 novembre la collecte du jeudi est reportée au vendredi 13 novembre.

> Déchets verts

jeudi 12 novembre 2015 (taille de haies, d'arbres, tontes).

> Conférence gratuite

du Docteur Marie-Noëlle CLEMENT (collaboratrice du Professeur TISSERON, psychiatre expert en

la matière) sur l'impact émotionnel, les intérêts et les dangers des technologies numériques sur les enfants de 3 à 12 ans:

« Apprivoiser les écrans et grandir » samedi 14 novembre 2015, salle des fêtes de Saint Cyr-en-Val (réservation conseillée sur parentalite.stcyr@sfr.fr)

> Balayage des trottoirs

lundi 30 novembre 2015

> Élections régionales

dimanche 6 et dimanche 13 décembre 2015

> Noël au village

samedi 19 décembre 2015

> Vœux de la municipalité

vendredi 8 janvier 2016 à 19 h / Salle Chantaloup



Deuil

Notre commune a perdu une figure de son histoire et son doyen. Georges Crespin nous a quittés quelques jours avant l'automne dans sa cent deuxième année. Nous avons fait son portrait dans le Regards n° 7 pour évoquer son parcours qui l'a conduit jusqu'à l'auberge de La Croix Blanche et son engagement dans la Résistance sous le nom de code Maria-Jean pendant la Seconde Guerre Mondiale. C'était toujours avec une grande émotion que cet homme, souriant et attentif aux autres, évoquait cette douloureuse période. Citoyen engagé, il le restera avec son implication dans le conseil municipal en tant qu'adjoint au maire de 1965 à 1983. À l'occasion d'une émouvante cérémonie à la Préfecture, le 6 mai 2015, il avait reçu avec six autres héros du Loiret, pour son courage et son abnégation et non sans une certaine fierté, la Légion d'Honneur. C'est un honneur, pour toutes celles et ceux qui l'ont connu, de l'avoir côtoyé. Il a inscrit le mot « fin » et une page de Marcilly s'est tournée. ▣

IKEA

La 1^{re} pierre du magasin qui aura une superficie de 22000 m² sera posée le 27 novembre 2015 avec une ouverture prévue à l'été 2016, un mercredi, comme le veut une tradition interne.

Le recrutement du personnel non-cadre se fera en novembre et sera géré par Pôle Emploi. Votre CV et votre lettre de motivation doivent être envoyés à service-employeur-sud@pole-emploi.fr

Le recrutement du personnel cadre se fait exclusivement en s'inscrivant sur le site internet d'IKEA. Cela va représenter au total entre 150 et 200 emplois en équivalent temps plein. ▣

LA CHAISE

Les travaux de la première tranche du lotissement de La Chaise touchent à leur fin. La totalité des 34 parcelles a été vendue et la réalisation des voiries est en cours. L'aménagement de la zone

de loisirs et des espaces verts aura lieu dans le courant de cet automne. Les charpentes des 8 logements locatifs sont en cours de pose. La livraison est prévue pour le mois de mai 2016. ▣

Déchèterie

Depuis le 1^{er} septembre, la déchèterie est accessible le mardi matin de 8 h 30 à 12 h en plus du mercredi après-midi et du samedi matin. C'est désormais un agent du SMICTOM de Sologne qui effectue les permanences. ▣

Appel

Nous avons besoin de pompiers volontaires. Si vous êtes intéressé(e)s, le Centre de Première Intervention de Marcilly-en-Villette recrute. ▣

Pour tout renseignement, contactez le lieutenant Michel Gougou par mail: michel.gougou@sdis45.fr





Danger

Maux de tête, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement. En période d'hiver, veillez à y maintenir une bonne ventilation en ouvrant les fenêtres au moins 10 minutes par jour, même lorsqu'il fait froid, car vous êtes susceptibles d'être exposés à ce gaz toxique inodore touchant chaque année près

d'un millier de foyers et causant une centaine de décès. Ce gaz peut être généré par tous les appareils à combustion comme les chaudières et chauffe-eau, poêles et cuisinières, cheminées et inserts, groupes électrogènes, panneaux radiants à gaz...

Sites d'information : inpes.sante.fr / prevention-maison.fr / sante.gouv.fr / invs.sante.fr ■

Relais postal

Depuis le 3 août un relais postal a été mis en place à Marcilly-en-Villette par La Poste qui a fermé définitivement son bureau. Même si cette fermeture est à déplorer nous avons néanmoins retrouvé une qualité de service en terme d'ouverture que nous n'avions plus depuis plusieurs mois.

« L'épicerie du Primeur de Sologne », dans laquelle un accueil a été matérialisé, vous accueille pendant ses heures d'ouverture. Les boîtes postales et la boîte aux lettres ont été installées à l'angle du « square du 19 mars 1962 », juste en face de l'épicerie, ce qui centralise ce service près de tous nos commerçants. ■



LUNDI > 9 h à 13 h / 16 h à 20 h
MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI
SAMEDI > 8 h à 13 h / 16 h à 20 h
DIMANCHE > 8 h à 13 h

État civil

NAISSANCES

- 06 avril 2015 > Candice SEGURA
- 14 avril 2015 > Lila BOUDIAN PINTO
- 18 mai 2015 > Adam JADOT
- 04 juin 2015 > Martin MOINDREAU
- 11 juin 2015 > Sacha LE PAPE
- 20 juin 2015 > Hugo AGEORGES
- 24 juin 2015 > Claire TOURRADE
- 25 juin 2015 > Karel AVIGNI
- 03 août 2015 > Marcel JUHEL
- 04 août 2015 > Wesley GOMES LOPES DA COSTA

DÉCÈS

- 27 février 2015 > Suzanne PATINAUTE, épouse PINAULT
- 25 avril 2015 > Madeleine HENRY épouse GUILLERY
- 11 mai 2015 > Baptiste ACCADBLED

- 08 juin 2015 > Josiane CHATIGNER, veuve MARPEAUX
- 13 juin 2015 > Charles SENGLÉ
- 06 juillet 2015 > Robert CARRAT
- 21 juillet 2015 > Marcelle BELLOUET, épouse HERVÉ
- 31 juillet 2015 > Georges HUMBERT
- 08 août 2015 > Yolande LE GUILLARD, veuve DUCATTEUW
- 18 septembre 2015 > Georges CRESPIEN
- 22 septembre 2015 > Françoise BARET, veuve GAUJARD

MARIAGES

- 23 mai 2015 > Elodie BOUYER et Yann GUIBET
- 20 juin 2015 > Léonie FERREIRA DE FIGUEIREDO et Pierre CHAUMET
- 01^{er} août 2015 > Nesrine NABLI et Julien FILLON
- 29 août 2015 > Aurélie CIONNEAU-ROZÉ et Nicolas BOUDEAU

Séance du 4 juin 2015

Convention avec la communauté de communes portant sur la création du service Urbanisme

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

Garanties d'emprunt LOGEM LOIRET

Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 1 031 000 € souscrit par LOGEM LOIRET auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit 515 500 € pour la construction des logements locatifs programmée sur la réserve foncière de La Chaise.

Lotissement de La Chaise

Monsieur le Maire informe le conseil que la reprise des travaux de voirie débutera fin juin pour s'achever à l'automne 2015.

Projet maison médicale

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil des échanges intervenus en commission concernant le projet de création d'une maison médicale. Le projet initial doit en effet être abandonné compte tenu des contraintes financières actuelles.

De cet échange, 3 hypothèses ont été avancées :

- acquisition d'une maison offrant un potentiel de développement de 180 m² qui permettrait la création de 4 cabinets et d'une salle d'attente en rez-de-chaussée puis de 2 cabinets à l'étage. L'espace initialement prévu sur la réserve foncière de La Chaise serait dans ce cas cédé et participerait au financement de l'opération proposée.
- Construction d'un espace médical plus réduit sur La réserve foncière de La Chaise.
- Acquisition d'une propriété en indivision située dans le bourg de la commune et construction d'un espace médical sur le terrain situé derrière la salle du conseil, cette hypothèse nécessitant une modification du PLU.

L'examen des différentes propositions fait l'objet d'un échange entre tous les membres du conseil. Une nouvelle réunion des commissions concernées aura lieu de manière à déterminer une option définitive.

Atelier municipal

M. le Maire informe le Conseil que la réception des travaux aura lieu le mardi 9 juin 2015 et invite les membres qui le peuvent à participer à cette opération.

Animations été 2015

Les inscriptions pour le Centre de Loisirs du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2015, font état d'une baisse significative de la fréquentation (moyenne journalière prévisionnelle de 10 en 2015/16 en 2014).

Les stages Golf et Poney, en revanche, proposés pour les 9-15 ans, pour les semaines du 6 au 10 juillet et du 20 au 24 juillet, sont quasi-complets.

Personnel

Le tableau des emplois de la commune fait l'objet

d'une modification à compter du 1^{er} septembre 2015 portant notamment sur la création d'un poste d'animateur principal à temps non complet (80 %) et d'un poste sur contrat aidé. 2 autres postes font l'objet d'une modification de leur quotité.

Service Postal

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 20 février le Conseil avait entériné le choix d'un relais postal dans le cadre d'un commerce de la commune. Le fonctionnement de ce relais postal sera effectif à compter du 3 août 2015 à l'épicerie, La Poste fermant le bureau actuel au 31 juillet 2015.

Séance du 26 juin 2015

Décisions budgétaires

- Modification du budget général
- Le budget du service de l'eau est complété à la demande du trésor public.
- 2 avenants concernant le marché relatif à l'atelier municipal.
- Une subvention exceptionnelle de 200 € est accordée à deux jeunes filles pour leur participation au 4L Trophy en février 2016.

Répartition du FPIC 2015

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal : le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). La Communauté de Communes des Portes de Sologne et ses communes membres sont contributeurs au fonds. Dès la création du FPIC, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et ses communes membres ont opté pour la répartition dérogatoire libre. Il est proposé de maintenir ce choix pour le prélèvement 2015. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la répartition de la contribution au FPIC 2015 de 12 102 €.

Cantine et garderie périscolaire 2014-2015

M. le Maire présente les comptes d'exploitation prévisionnels pour l'année 2014-2015, d'une part pour la cantine qui fait apparaître un déficit de 70 329,46 € et d'autre part pour la garderie périscolaire avec un déficit de 3 734,15 € mettant en évidence une baisse notable de la fréquentation compte tenu de la modification des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2015-2016 :

Cantine : 3,55 € pour fréquentation assidue ; 4,15 € pour fréquentation occasionnelle ; 5,10 € pour ticket passager ; 6,30 € pour repas adulte.
Garderie : 2,05 € le matin, 3,60 € le soir, 4,20 € la journée, 1,90 € le mercredi midi, 3 € le mercredi matin plus midi

Un tarif majoré sera appliqué en cas de retard au-delà de l'heure de fermeture de la garderie : soir 4,50 €, journée 5 € (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ; mercredi midi 3 € (4 € si matin et midi).

La Grande Récré 2015/2016

Le Conseil fixe les tarifs (pour les familles hors quotient familial) pour l'accueil de loisirs sans hébergement les mercredis (11 h 30-18 h) et les

petites vacances scolaires, à savoir : mercredis 12 €/jour, petites vacances 16 €/jour, centre de juillet 16 €/jour.

Projet Maison médicale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les échanges intervenus en commissions et en séance de Conseil le 4 juin concernant le projet de création d'une maison médicale, le projet initial étant abandonné compte tenu des contraintes financières actuelles.

La commission communale du 19 juin 2015 a porté son choix sur la première hypothèse qui présente d'une part un intérêt économique et d'autre part une réalisation dans des délais raisonnables.

Monsieur le Maire rappelle l'avis des Services des Domaines pour l'immeuble situé 125 rue des Vignes et les transactions menées avec le propriétaire de l'immeuble en vue de déterminer un prix de vente de 190 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (17 voix pour, 2 abstentions) décide d'acquérir le bien immobilier cité ci-dessus, pour un montant de 190 000 €.

Cessions de terrains

Le Conseil décide de la commercialisation de plusieurs terrains

- Lotissement de la Chaise, du fait de projet de maison médicale abandonné sur ce terrain (cession de la parcelle n° 1 et cession de l'ilot n° 1).
- Zone d'activité, du fait de la disponibilité d'un terrain communal de 5 103 m², et de la demande d'entreprises.

Garantie d'emprunt Logem Loiret

À la demande de la Caisse des dépôts et consignations, le Conseil Municipal complète les délibérations antérieures prises pour la garantie des emprunts contractés par Logem Loiret pour la réalisation des logements locatifs en cours de réalisation sur La Chaise.

Logement 27 Rue Henry Deschamps

Le Conseil Municipal porte le loyer à compter du 1^{er} juillet à 278,57 €.

Présentation d'une motion du Conseil Municipal pour la préservation de l'identité communale et la proximité, pour le maintien de l'activité économique et des services publics locaux

Vote du Conseil Municipal, après en avoir délibéré (17 voix pour, 1 contre, 1 abstention).

Séance du 4 septembre 2015

Huisseries des écoles

M. le Maire rend compte du résultat de l'appel d'offres pour la fourniture et la pose des huisseries concernant les écoles et le restaurant scolaire. Le Conseil approuve le choix de l'entreprise Dupré pour un montant de 122 490 € TTC à titre de mieux disant. Ces travaux bénéficient de la subvention DETR à hauteur de 35 %.

Assistance technique installations de pompage et de déferrisation du château d'eau

Le Conseil valide le choix de la commission

d'appel d'offres, à savoir l'entreprise Véolia, pour une rémunération annuelle de 10740 € TTC, pour une période de 3 ans renouvelable deux fois pour une année.

Maison médicale

Dans le cadre de la réalisation de la maison médicale, le Conseil sollicite des aides financières, d'une part auprès du Conseil Départemental et d'autre part au titre de la réserve parlementaire.

Rentrée scolaire 2015/2016

Madame Landry informe le Conseil municipal que les effectifs le jour de la rentrée sont de 70 élèves à l'école maternelle et 110 élèves à l'école élémentaire, soit 180 élèves. 5 élèves supplémentaires intégreront les écoles au cours de ce trimestre.

Lotissement La Chaise

Le Conseil confirme l'acquisition de la parcelle BB 700, auprès de l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental en vue de poursuivre l'aménagement du lotissement.

Décisions budgétaires modificatives

Le conseil approuve la modification du budget général et du budget de La Chaise pour prendre en compte le renouvellement des huisseries des locaux scolaires et l'acquisition de l'immeuble destiné à la réalisation de la maison médicale.

Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil municipal désigne les membres du Comité de pilotage du Plan Communal de Sauvegarde en cours d'élaboration.

Logement 230 place de l'Église

Le conseil municipal fixe le loyer du F1 bis à 290 € et autorise la signature du bail à venir sur cette base.

Subvention au titre des amendes de Police

Le conseil autorise M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre des amendes de police en vue d'assurer la remise en état des routes de Farges et de Chilly.

Hangar Communal

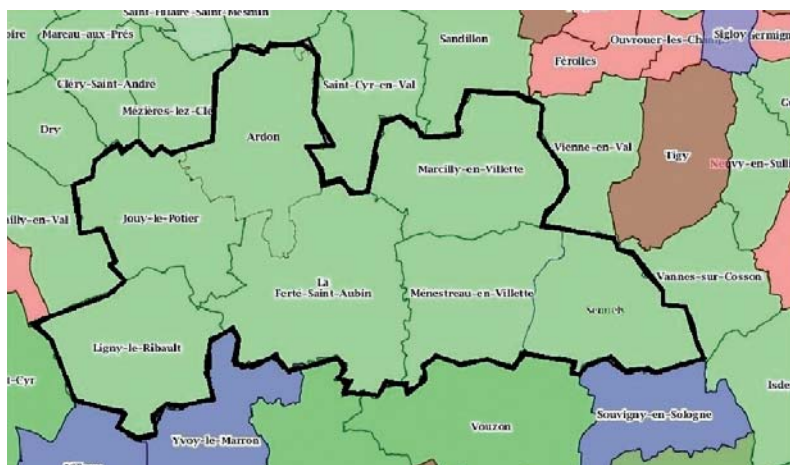
Le conseil autorise la cession du hangar communal sur le site de l'ancien atelier pour un montant de 1200 € à charge pour les acquéreurs d'en assurer le démontage.

Tuileries de Pont Long

M. le Maire rend compte aux membres du conseil de la situation actuelle du site et des démarches menées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour étudier les modalités de sauvegarde des installations.

Protection du captage d'eau potable

L'enquête publique aura lieu du 8 au 23 septembre en mairie.



L'avenir de la Communauté de Communes

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale pour la République (NOTRe) conduit notre communauté de communes à fusionner avec une autre collectivité (commune ou communauté de communes). En effet, elle prévoit que la constitution des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ne peut désormais se faire qu'à partir d'un seuil de 15 000 habitants, sauf dérogations prévues par la loi. Une dérogation s'applique pour le Loiret. Nous devons désormais respecter un seuil fixé à 14 528 habitants. Il en manque donc 747 à notre communauté qui compte actuellement 13 781 habitants.

Les nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) devant être arrêtés avant le 31 mars 2016 par le Préfet, le Conseil Communautaire tient à affirmer dans ce contexte et avec force sa volonté que les six communes membres qui constituent les « Portes de Sologne » restent unies dans le cadre du redécoupage territorial des intercommunalités. Il est donc apparu pertinent d'élargir de manière modérée notre communauté en intégrant Jouy-le-Potier.

Cette option respecte l'identité solognote (culturelle, touristique, économique, mais aussi en termes d'aménagement et d'habitat), ainsi que son bassin de vie et la trame de circulation de la Communauté de Communes. Jouy-le-Potier dispose en effet des caractéristiques d'une « Porte de Sologne », historiquement proche du cœur de notre communauté. Des liens étroits ont déjà été construits via un

groupement de commandes et une convention de prestation sur le SPANC. La commune de Jouy-le-Potier a délibéré en ce sens le 11 septembre 2015.

Par ailleurs, la Communauté de communes et ses communes membres envisagent depuis plusieurs années des rapprochements avec les territoires limitrophes par le biais de prestations de service, de groupements de commande, de réunions de concertation. C'est notamment le cas avec la Communauté de Communes de Cœur de Sologne. Cette dernière, contrairement à notre communauté, n'est toutefois pas dans l'obligation d'élargir son territoire car elle dépasse déjà le seuil fixé dans le département du Loir-et-Cher.

Le Conseil Communautaire confirme sa volonté d'un rapprochement ultérieur de notre Communauté avec la Communauté de Communes de Cœur de Sologne, toujours en privilégiant le bassin de vie, l'identité solognote et la trame de circulation. Comme avec Jouy-le-Potier, des relations ont déjà été établies (groupement de commande sur les aires d'accueil des gens du voyage) ou sont à venir avec l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette évolution pourra être envisagée après une étude approfondie dans le cadre d'un prochain SDCI.

C'est donc une communauté de communes élargie à 15 098 habitants (Jouy-le-Potier compte 13 117 habitants – INSEE 2012) qui va être présentée au Préfet. Elle représente un périmètre homogène et continu, comme cela apparaît sur le plan. ▢

Les accueils de loisirs



À la suite d'un contrôle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, gérant les Accueils Collectifs de Mineurs, en début d'année, et parce que nous avons mis en place un Projet Educatif Territorial (PEDT) pour encadrer l'organisation de nos Temps d'Activités Périscolaires (TAP), il nous a été opposé l'obligation de fonctionner avec un directeur d'animation. Ce recrutement n'a pu se concevoir qu'avec un encadrement élargi à tous nos accueils de loisirs, nous permettant ainsi d'optimiser les services proposés et de ne plus avoir recours à un prestataire extérieur. Notre directrice d'animation, Salomé LEVRAT, a pris ses fonctions depuis le 1^{er} septembre et a, dans un premier temps, élaboré un projet pédagogique issu des orientations du projet éducatif. Cela a débouché sur une évolution de l'accueil périscolaire, la proposition de nouvelles activités au sein des TAP et l'organisation de la Grande Récré du mercredi, des petites vacances et des vacances d'été.

Les personnels encadrant les enfants dans ces différents accueils se sont adaptés aux évolutions préconisées afin de



respecter les engagements du PEDT. Ils se retrouvent notamment en position d'animation lors de l'accueil périscolaire, ce qui n'était pas le cas auparavant.

En trois mots

Les orientations du PEDT sont : NATURE, CITOYENNETÉ, CULTURE
Les déclinaisons du projet pédagogique sont : ÉPANOUISSEMENT, SOCIALISATION, AUTONOMIE

Quelques exemples

ÉPANOUISSEMENT

Les règles de vie sont expliquées pour être comprises et acceptées.

Chaque animation est pensée dans l'intérêt des enfants et non pas des adultes. Même en groupe, chaque enfant est considéré dans son individualité

SOCIALISATION

Des règles de vie sont instaurées selon le lieu où l'on est, respectées également par les animatrices pour donner l'exemple. Implication des enfants qui peuvent donner leur avis, faire des propositions sur l'organisation ou la création des « clubs » (accueil périscolaire).

Participation aux tâches collectives avec les animatrices : goûter (distribution et nettoyage), rangement des jeux et des espaces communs.

AUTONOMIE

Laisser faire les enfants selon leur degré d'autonomie.

Les règles et les projets sont adaptés à l'autonomie de chaque enfant.

Espaces à disposition, utilisés par les enfants sans les adultes (clubs). ▢

La rentrée scolaire en chiffres

110 enfants à l'école élémentaire

70 enfants à l'école maternelle.

115 enfants inscrits à l'accueil périscolaire ▢



Maire :

Hubert TREMEAU (CM2),

1^{er} adjointe :

Louane SEYER (CM1),

2^e adjoint :

Romain RUNEL (CM2),

Conseiller(e)s :

CM1 - Ewen BALLOF,

Dorian CHABOCHE,

Célia GUERIN, Alexis

GUILLERY, Lucie LE

GUILLARD, Hortense

PICHON, Thaïs PLOTU,

CM2 - Camille LECLOU

GAUDRY, Cécilia PULBY,

Marion ROUSSEL.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Les élections du nouveau Conseil Municipal des Jeunes ont eu lieu le mardi 6 octobre dans les locaux de l'école élémentaire. C'est dans la salle du Conseil Municipal que le maire et ses adjoints ont été élus le mardi 13 octobre. Les nouveaux élus sont en poste pour le temps de l'année scolaire. ▢

Portrait

Zoom sur...

Fils et petit-fils d'agriculteur son avenir était tout tracé. C'est donc sans surprise qu'il s'engage vers l'agriculture et devient, après des études à Montargis, technicien agricole. Le destin lui a ouvert d'autres portes dans lesquelles il s'est engouffré avec passion car la vie de Pascal Parou n'a rien d'un long fleuve tranquille.

Originaire d'une petite commune du Loiret, Huêtre, il est né à Orléans. Son grand-père a été maire de son village ainsi que son père et lui-même a réalisé un mandat comme conseiller municipal. Ce passionné de mathématiques a d'abord trouvé sa voie au sein de la ferme familiale et a exploré des techniques alternatives de traitement grâce notamment à l'ULM. Son père, chasseur, vient régulièrement à Tigy et en apprécie l'ambiance et l'environnement au point d'avoir l'envie de créer sa propre chasse. Ce projet se concrétisera en 1971 avec l'opportunité de l'achat d'une ferme de 113 ha à Marcilly-en-Villette. En 1985 Pascal est prêt à reprendre la suite mais une situation économique non porteuse et une rencontre vont modifier cette perspective pour le propulser dans l'aventure de la création d'un golf. Idée qui est passée pour complètement farfelue à l'époque, voire même dérangeante. De nombreux obstacles, comme la modification du P.O.S., sont venus jalonner ce projet qui a fini pourtant par devenir une belle réalité. À son ouverture en 1986, Le golf connaît rapidement du succès, l'ambition n'étant pas de jouer dans la cour des grands mais au contraire de proposer à tout un chacun de pouvoir s'initier au golf sur des parcours adaptés (neufs trous). Et cela, c'est unique en France! 1992 est une année charnière qui voit l'explosion de l'implantation de nouveaux golfs dont trois en Région Centre, et, Pascal rencontre Laurence qui vient découvrir le golf grâce à une publicité affichée juste devant chez elle. Ils ont aujourd'hui deux garçons, Aurélien et Arnault. Le mot « routine » ne fait pas partie du vocabulaire de Pascal, c'est un homme passionnément optimiste qui, au fil des années, s'investit dans le développement de son activité, en allant piocher des idées jusqu'aux États-Unis lors de ses nombreux voyages de prospection, mais également à la Fédération Française du Golf ou à la Ligue du Centre dont il a été le vice-président. Il est l'instigateur des Golfiades qui ont réuni jusqu'à 440 joueurs sur 6 golfs. À Marcilly, l'organisation du championnat de France en l'an 2000 a fait venir 10 000 spectateurs. Il s'engage aussi dans la vie locale, il a été vice-président de l'Union du Commerce de Marcilly et de l'office du tourisme de La Ferté Saint-Aubin. Cet engagement dans la vie associative l'a d'ailleurs poussé à participer à un voyage humanitaire en Roumanie.

Depuis toujours, ce marcillois d'adoption a à cœur de mettre le golf à la portée des plus jeunes, et cela aussi c'est unique. Cette année, les enfants de nos écoles bénéficient, au sein des activités périscolaires, de cours d'initiation. Actuellement, et c'est une belle récompense pour tout le travail accompli, deux jeunes issus de l'école de golf de Marcilly sont présents sur le circuit professionnel. Pascal Parou est un vrai businessman, Il a osé développer un modèle français démocratique d'un sport jusque-là réservé aux plus fortunés et en plus, c'est chez nous! À bon entendeur...



Pascal Parou

3 questions à Pascal Parou

PASCAL, ÊTES-VOUS SPORTIF ?

Oui, j'ai fait du judo et du rugby pendant ma scolarité. Je suis passionné par la montagne et le ski, j'ai d'ailleurs choisi de faire mon service militaire dans les chasseurs Alpins.

VOUS DITES QUE VOTRE GOLF EST UNIQUE ?

Oui, car en plus du parcours 18 trous classique, nous avons 3 parcours 9 trous qui permettent de s'initier, de progresser, de jouer en famille, le tout dans un cadre naturel exceptionnel qui a nécessité la plantation de 10 000 arbres.

AVEZ-VOUS UN RÊVE ?

J'en ai même plusieurs. J'aime voyager et mon rêve serait de partir visiter l'Inde. Et puis, je referais bien l'ascension du Mont Blanc que j'ai déjà réalisée. J'avais emmené avec moi un club de golf et deux balles!

Marcilly en Vilette

